Réunion du : 06 Décembre 2017
Date de convocation : 28 Novembre 2017

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 : Présents 10 : MM. LABREGERE Olivier, MOURET Serge, CORET Emmanuel, LEMARCHAND Frédéric, PAUZAT Yves, CHARBONNIER Maurice, DUMONT Bernard, MAYAUD Thierry, REYGNAUD Claude, DESROCHE Roger.

ABSENTS EXCUSES : M. DUCHEZ Michel.

Président de séance : M. LABREGERE Olivier Secrétaire de séance : M. DESROCHE Roger

03 - VENTE D'EAU EXERCICE 2018 - TARIF ABONNES

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	10	0	10	10	10	0

LE COMITE SYNDICAL,
VU la délibération du 16 Décembre 2016 fixant le prix de l'eau pour l'exercice 2017 ;

Après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer, pour les abonnés, le tarif de l'eau 2018, part du délégataire et part syndicale comprises, comme suit :

- 1,10 € HT (0,3346 + 0,7654) par mètre cube d'eau consommée.
- 51,20 € HT (30,91 + 20,29) par branchement pour la partie fixe annuelle.

PRECISE en outre que :
Ce tarif sera appliqué aux branchements des communes adhérentes,
La facturation sera semestrielle (sans changement).

Pour extrait 07 Décembre 2017
Le Président,

Olivier LABREGERE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS
LA GENEYTOUSE (HAUTE-VIENNE)

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 08 DEC. 2017

Délibération certifiée exécutoire, affichée le 08 Décembre 2017 et transmise à la Préfecture.